



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 11 octobre 2024

### **PLFSS 2025 : une première étape sur le long chemin de l'accès universel aux soins palliatifs**

Le PLFSS 2025 témoigne d'un effort notable en faveur des soins palliatifs (+6% du budget annuel), effort que salue la SFAP au nom des patients, de leurs proches et des soignants. Dans le détail :

- Le développement de solutions d'hospitalisation à domicile d'urgence représente une avancée salubre, tant le souhait de finir sa vie à domicile est largement partagé dans la société.
- La volonté affichée de déployer des unités sur tout le territoire à horizon 2025 est louable. Cependant, **la promesse d'ouverture de vingt unités de soins palliatifs (USP) dans les douze prochains mois semble manifestement irréaliste**, étant donné les contraintes humaines qui pèsent sur le secteur de la santé. **La SFAP alerte les pouvoirs publics et les invite à ne pas ouvrir ces unités au détriment d'autres équipes**, et notamment des Équipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP) déjà en place et sur-sollicitées. Le sous-investissement des 20 dernières années dans l'offre palliative ne pourra pas être corrigé en quelques mois.
- L'augmentation des capacités de formation des professionnels de santé dans ce domaine sont d'ailleurs une bonne nouvelle pour résoudre cette question, mais ses effets ne seront visibles que dans plusieurs années. De nombreuses unités ferment actuellement faute de personnel qualifié et formé. **Ici encore, le temps est une donnée aussi importante que l'investissement pécuniaire.**

Dans cette perspective, la SFAP rappelle que cet effort budgétaire consenti dans le cadre du budget de la sécurité sociale devra être reconduit chaque année pendant 10 ans. Dans cet intervalle, l'accès aux soins palliatifs demeurera déficient. **C'est dans ce cadre, et avec un réel souci pour la liberté de choix du patient que les soignants de soins palliatifs rappellent leur opposition à la légalisation rapide d'une forme d'euthanasie.** Au-delà des débats de fond sur ce sujet, un tel dispositif, eu égard à son coût modique et à sa facilité de déploiement, sera disponible immédiatement, ce qui ne sera pas le cas pour les soins palliatifs.

Pour Claire Fourcade, présidente de la SFAP : « *Le Gouvernement s'est engagé sur le chemin de l'amélioration de l'offre palliative, ce qui est une bonne nouvelle pour toute notre société. Chacun doit cependant être conscient que l'effort devra être long pour garantir à tous le libre-accès aux soins. Dans cet intervalle, toute proposition visant à remplacer le soin par une solution plus expéditive irait à l'encontre de la liberté du patient* »

**Contact presse :**

[relations.publiques@sfap.org](mailto:relations.publiques@sfap.org)

06 80 99 76 63

**Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs**

Siège : 106 avenue Emile Zola – 75015 Paris – France – Tél. : 01 45 75 43 86 – Fax : 01 45 78 90 20

Email : [sfap@sfap.org](mailto:sfap@sfap.org) – <http://www.sfap.org> – Siret N° 390 473 353 000 22

**Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008**